

29 juin 2012

Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part, fait à Tegucigalpa le 29 juin 2012

[Accord](#) établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

Décision [2012/734/UE](#) — Signature, au nom de l'UE, de l'accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

Décision [n° 5/2014](#) du Conseil d'association EU-Amérique centrale — Indications géographiques à inclure à l'annexe XVIII de l'accord

Règlement (UE) [n° 20/2013](#) — portant mise en œuvre de la clause de sauvegarde bilatérale et du mécanisme de stabilisation pour les bananes prévus par l'accord établissant une association entre l'UE et l'Amérique centrale

[Source des documents](#) (pas de lien "Source" vers le Moniteur belge et pas de lien "Conseil d'Etat" pour ce texte)

Tegucigalpa, le 22 juin 2012.